



Je poursuis ma scolarité, j'ai obtenu le concours d'entrée, qui finance ma formation ?

Réponse

(Aide-soignant(e), Infirmier(e), Ambulancier(e), Auxiliaire de Puériculture, Accompagnant Educatif et Social, Educateur(trice) Spécialisé(e), Moniteur(trice) Educateur(trice), Educateur(trice) Jeunes Enfants), Manipulateur Radio, SF, CESF (attention pour les formations en travail social, financement pour les personnes admises sur les listes formations initiales : dans la limite du quota agréé et financé par la Région)

Le coût de la formation est pris en charge par la Région Normandie. Un justificatif « certificat de scolarité » vous sera demandé. Veuillez-vous rapprocher de votre institut de formation. Attention, il faut que les justificatifs de scolarité démontrent que la scolarité n'a pas fait l'objet d'interruption.

Cette réponse a-t-elle été utile ?

Oui

Non

Questions liées à cette réponse

Questions

[Je suis étudiant\(e\) avant l'entrée en formation sanitaire ou sociale](#)

[> Retour à la FAQ](#)